



# Axes de recherche

La structure fédérative et pluridisciplinaire du C.R.A.J. lui permet d'organiser des recherches sur l'ensemble des branches du droit privé et des sciences criminelles.

Dans ce périmètre, le C.R.A.J. combine un **double niveau d'expertise** :

\*D'une part, dans **certaines disciplines du droit privé et des sciences criminelles** qui sont particulièrement mises en avant par le fonctionnement des équipes de recherche :

- **Droit des personnes et de la famille**
- **Droit des obligations**
- **Droit des affaires**
- **Droit pénal et sciences criminelles**

\*D'autre part, sur la thématique fédérative du C.R.A.J. qui lui permet de mener une réflexion commune sur le thème : « **Justice, Juge, Jurisprudence** ».

L'objectif est d'observer les mutations du droit privé et des sciences criminelles par le prisme du juge et de l'activité juridictionnelle. La réflexion comporte un volet de **recherche fondamentale** (transformations de la justice, rôle de la jurisprudence parmi les sources du droit, place des différents acteurs juridictionnels...) et un volet de **recherche appliquée** (évaluation du fonctionnement de la justice, analyses quantitatives et statistiques, office du juge...).

Plusieurs projets ont d'ores et déjà été menés et d'autres sont en cours, en lien avec cette thématique :

- Cycle de réflexions sur l'influence de la QPC en droit privé et sciences criminelles (sujets de mémoires en master 2 droit privé général, sujets de thèse, publication d'un ouvrage collectif du Centre *Deux ans de question prioritaire de constitutionnalité en matière civile*, PUPPA, 2012, dir. V. Larribau-Terneyre,).
- Création d'un Observatoire de la garde à vue depuis novembre 2012 (dir. S. Pellé)
- **Projet GIP médiation** sur la médiation judiciaire (dir. V. Larribau-Terneyre et A. Lecourt)